



*Date de dépôt : 14 septembre 2022*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par** **la loi sur les infrastructures de transport issues du projet** **d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo – H 1 70) –** **2020-2021**

Conformément à l'article 8 de la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011 (LITAgglo; rs/GE H 1 70), le présent rapport a pour objectif d'informer :

- de l'état d'avancement des études et des travaux relatifs aux mesures fixées dans l'accord sur les prestations relatif au projet d'agglomération de première génération;
- de la conclusion de conventions spécifiques de financement;
- des dépenses effectuées;
- des contributions et subventions reçues.

Le présent rapport fait suite aux précédents rapports divers du Conseil d'Etat, déposés au Grand Conseil le 26 juin 2013 (RD 998), le 17 octobre 2018 (RD 1254) et le 20 avril 2020 (RD 1333). Il est à rappeler que la LITAgglo ne représente qu'une des sources de financement cantonal des mesures genevoises du projet d'agglomération de première génération : la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 (LRTP; rs/GE H 1 50), et la loi sur le développement des infrastructures ferroviaires, du 27 janvier 2011 (LDIF-GE; rs/GE H 1 60), participent respectivement au financement des infrastructures de tram, de bus et des infrastructures ferroviaires, de même que d'autres lois *ad hoc*.

## **Le projet d'agglomération du Grand Genève**

Le programme suisse des agglomérations a été lancé en 2003 par la Confédération. Il vise à un développement coordonné de l'urbanisation et des transports au sein des territoires que constituent les agglomérations.

Concrètement, ce programme se traduit à travers des appels à projets, tous les 4 ans, dans lesquels Confédération et agglomérations s'engagent à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, de transport et d'aménagement paysagers, en contrepartie d'un financement fédéral de certaines mesures de transport.

Chaque projet d'agglomération se caractérise par :

- une vision d'avenir assurant la coordination à long terme des objectifs dans les différents domaines;
- une stratégie définissant les différentes étapes permettant d'atteindre ces objectifs;
- des mesures ou des projets à réaliser dans les 4 à 5 ans.

Le Grand Genève a répondu aux appels à projets lancés respectivement en 2007, 2012, 2016 et en 2020 (projets d'agglomération de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> génération) et a obtenu à ce jour un financement fédéral total d'environ 500 millions de francs, dont 365 millions de francs pour le périmètre du canton de Genève, pour les projets d'agglomération 1, 2 et 3. Le projet d'agglomération 4 est à ce jour toujours en cours d'évaluation par la Confédération; un premier retour a eu lieu en juin 2022, prévoyant un financement fédéral supplémentaire de plus de 140 millions de francs.

## **Mécanisme de financement du programme d'agglomération**

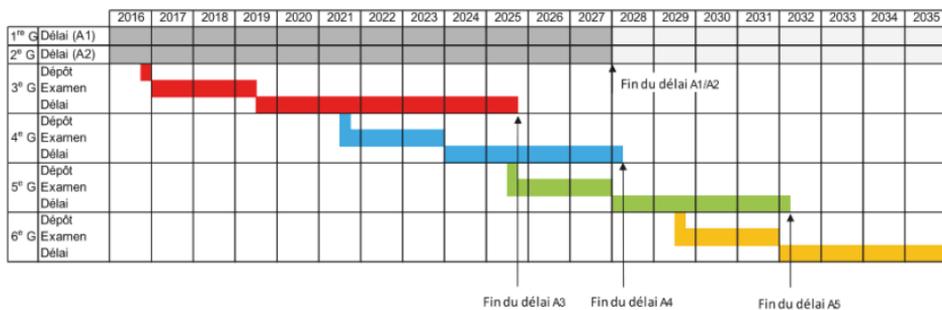
Le financement fédéral de certaines infrastructures de transport prévu par le mécanisme de financement des projets d'agglomération est doublement lié à la réalisation des mesures proposées.

En premier lieu, le niveau de réalisation des mesures d'urbanisation, de transport et paysagères conventionnées avec la Confédération, dans le cadre des accords sur les prestations des différentes générations de projets, influence directement sur le taux de financement accordé par la Confédération. A ce titre, lors du premier examen du projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération en 2018, le Grand Genève avait reçu 5% de moins de financement fédéral du fait de son retard dans la mise en œuvre de ces mesures. Suite à un travail réalisé en 2018 et 2019 avec les autorités fédérales, le taux de financement du projet de 3<sup>e</sup> génération a été remonté à 40% de sorte que les projets d'agglomération

de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération ont tous reçu un taux de financement fédéral de 40%.

Par ailleurs, les mesures de transport financées par la Confédération doivent se réaliser dans un calendrier déterminé sous peine d'un fort risque de perte du financement fédéral alloué :

- mesures cofinancées des projets d'agglomération 1 et 2 : **mise en service** avant fin 2025<sup>1</sup>;
- mesures cofinancées du projet d'agglomération 3 : **début des travaux** avant fin 2025.



**Périodes prévues pour les projets d'agglomération ainsi que pour le délai d'exécution (source : projet de directives fédérales du PA4)**

## Financement des mesures genevoises du projet d'agglomération

Le principe de financement cantonal des mesures des différentes générations du projet d'agglomération est assuré par plusieurs bases légales, parmi elles les lois-programmes du projet d'agglomération de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération.

Lois-programmes des projets d'agglomération :

- pour le projet d'agglomération 1, la *loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo; rs/GE H 1 70)* (investissement concernant les mesures du projet d'agglomération 1, hors route des Nations : 149,6 millions de francs HT 2005);

<sup>1</sup> Ce délai découle de l'extinction du Fonds d'infrastructure qui finance les PA1 et PA2, prévue pour fin 2027. Il convient de prévoir 2 années après la mise en service pour réaliser l'ensemble des procédures nécessaires au décompte final, permettant de capter tout le financement fédéral prévu, ce qui nous amène à fin 2025.

- pour le projet d'agglomération 2, la *loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 187 970 000 francs et un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 82 640 000 francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) – loi 11863*;
- pour le projet d'agglomération 3, la *loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 219 560 000 francs et un crédit au titre de la subvention cantonale d'investissement de 25 500 000 francs relatifs à la mise en œuvre du Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) – loi 12551*.

Autres bases légales :

- la *loi sur le réseau des transports publics (LRTP; rs/GE H 1 50)* assure le financement des infrastructures de tramway et de bus à haut niveau de service, toutes générations de projets confondues;
- la *loi sur le développement des infrastructures ferroviaires (LDIF-GE; rs/GE H 1 60)* assure le financement des infrastructures ferroviaires, toutes générations de projets confondues;
- autres lois *ad hoc*, comme la *loi ouvrant un crédit d'investissement de 24 800 000 F pour la requalification de la route de Suisse à Versoix (mesure 52-1 du Projet d'agglomération) (loi 11691)*, la *loi ouvrant un crédit d'investissement de 11 989 000 francs pour l'aménagement des infrastructures de mobilité nécessaires au développement du quartier de l'Etang et un crédit au titre de subvention d'investissement de 4 310 000 francs versés aux CFF destiné à la reconstruction et la conservation du pont CFF franchissant le chemin Philibert-de-Sauvage à Vernier (loi 11758)*, etc.

### **Avancement des mesures des projets d'agglomération 1, 2 et 3 et projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération**

Presque toutes les mesures genevoises du projet d'agglomération 1 sont aujourd'hui en phase d'étude avancée (niveau PROJET) ou de réalisation (ou mises en service). Cet avancement se traduit notamment à travers le taux de « captation » du financement fédéral qui atteint à ce jour 80%, soit près de 115 millions de francs sur le territoire genevois (82% à l'échelle franco-valdo-genevoise, soit près de 153 millions de francs).

S'agissant du projet d'agglomération 2, un tiers environ des mesures genevoises sont aujourd'hui dans des phases d'études préliminaires et environ 20% sont soit en cours de réalisation, soit mises en service, le reste des mesures étant en cours d'étude avancée (niveau AVANT-PROJET ou

PROJET). Les mesures du projet d'agglomération 2 présentent ainsi un risque accru de perte de la subvention fédérale prévue, l'échéance étant une mise en service d'ici à fin 2025 pour écarter tout risque. A noter qu'à l'occasion du dépôt du projet d'agglomération 4, ce sont en majorité des mesures du projet d'agglomération 2 qui ont été abandonnées (9 mesures genevoises). L'avancement faible de cette 2<sup>e</sup> génération du projet d'agglomération se traduit par un taux de « captation » du financement fédéral assez bas pour les mesures genevoises du projet d'agglomération 2 : 4%, soit 5,7 millions de francs, et 8,6%, soit 17,5 millions de francs, à l'échelle franco-valdo-genevoise.

A ce jour, près de 60% des mesures genevoises du projet d'agglomération 3 sont à des stades d'études préliminaires, environ 15% sont à un stade d'étude avancée et un quart sont soit en travaux, soit mises en service. Cet état d'avancement est globalement cohérent avec le dépôt de ce projet d'agglomération en 2016. Cela étant, les échéances du programme d'agglomération pour cette génération sont contraignantes, puisque les travaux des mesures cofinancées doivent débiter impérativement avant le 31 décembre 2025, sous peine de perte du cofinancement fédéral.

Le taux de « captation » du financement fédéral pour les mesures genevoises du projet d'agglomération 3 est ainsi de 2% – soit 1,8 million de francs (2,5%, soit 3 millions de francs, à l'échelle franco-valdo-genevoise).

S'agissant enfin du projet d'agglomération 4, actuellement en cours d'examen par la Confédération, il faut souligner que toutes les mesures sont en cours d'études préliminaires. Ce niveau de maturité des mesures était une condition d'éligibilité de la mesure au projet d'agglomération 4; par ailleurs, un travail de priorisation stricte a été réalisé pour mettre en cohérence les mesures proposées avec les capacités de réalisation des différents maîtres d'ouvrage du Grand Genève.

Compte tenu de ces enjeux, les directions et offices cantonaux, notamment, se mobilisent pour faire avancer les mesures des différentes générations de projet d'agglomération en lien avec les échéances précédemment évoquées. Cela se traduit notamment en termes de :

- montage opérationnel, en particulier pour les mesures présentant des complexités du point de vue foncier (exemple de la voie verte d'agglomération en rive droite);

- financement, en recherchant notamment une utilisation efficace et pragmatique des bases légales de financement en force (à l'exemple de la voie verte d'agglomération également);
- en termes d'organisation et de ressources humaines, en intégrant notamment des phases de concertation très en amont des projets ou par des renforts des offices sur des fonctions de chefs de projet ou de coordinateur dédié aux mesures du projet d'agglomération (exemple à l'office cantonal des transports);
- en développant des « outils » à disposition des maîtres d'ouvrage pour faciliter la réalisation des mesures (exemple des livrets visant à simplifier l'élaboration des dossiers de cofinancement fédéraux, partage d'expérience et de cahier des charges, monitoring des mesures du projet d'agglomération, etc.).

### **Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de première génération (PA1) et ses objectifs**

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de première génération répond à la volonté d'un développement cohérent de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève composée du canton de Genève, du district de Nyon et d'une partie des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Cette première génération de projet d'agglomération (PA1) a notamment mis l'accent sur les infrastructures suivantes :

- l'accompagnement de la mise en œuvre du Léman Express avec la réalisation des interfaces CEVA et des mesures ferroviaires nécessaires à la mise au quart d'heure vers Coppet;
- la poursuite de la réalisation du réseau des axes forts de transport public avec des prolongements de lignes de tram, mais également des mesures fortes sur le réseau des bus;
- la mise en place d'un réseau structurant de mobilité douce avec la voie verte d'agglomération;
- des premières mesures de requalification du réseau routier d'agglomération visant à adapter les aménagements aux fonctions locales.

## Mesures du PA1 financées par la loi H 1 70

L'accord sur les prestations entre la Confédération suisse et les cantons de Vaud et de Genève concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1re génération de 2007 partie transport et urbanisation, annexes incluses, entériné le 30 mars 2011 (ci-après : accord sur les prestations PA1) reprend la liste des mesures que l'agglomération s'est engagée à réaliser, qu'elles soient cofinancées ou non par la Confédération. La liste des mesures cofinancées par la Confédération au titre de la politique des agglomérations figure dans le chapitre 3.3 de l'accord sur les prestations PA1.

Afin de remplir cet engagement, Genève s'est doté de lois-programmes de financement pour garantir la réalisation de ces mesures dont la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011 (LITAgglo; rs/GE H 1 70).

La loi H 1 70 prévoit un investissement global de 320,63 millions de francs HT 2005 avec une recette s'élevant à 51,02 millions de francs HT 2005 correspondant au cofinancement de la Confédération. La loi H 1 70 inclut également un montant de 171 millions francs pour la réalisation de la route des Nations (tunnel et jonction autoroutière), qui est une mesure hors projet d'agglomération.

### Liste des mesures du PA1 financées par la loi H 1 70

Lors de son adoption, la loi H 1 70 prévoyait de financer les mesures listées ci-après par un investissement global de 320,63 millions de francs réparti de la manière suivante (tous les montants s'entendent hors taxe et renchérissement, valeur oct. 2005) :

Type de mesure	Coût total (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
Mesures de priorité A cofinancées	127,56	51,01
Mesures de priorité Ae non cofinancées	7,37	-
Mesures paysagères non cofinancées	14,70	-
Route des Nations (hors projet d'agglomération)	171,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>320,63</b>	<b>51,01</b>

*Détail des mesures de priorité A cofinancées*

Intitulé de la mesure	Coût total (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
10-3b Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : <b>Gare de Carouge-Bachet</b>	65,46	26,18
10-3c Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare des Eaux-Vives</b>		
10-3d Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : <b>Gare de Chêne-Bourg</b>		
10-3e Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare de Lancy-Pont-Rouge</b>		
10-3f Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare de Champel</b>		
10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la Gare CEVA de Champel	12,22	4,89
30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés)	2,62	1,05
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA – partie CH (Zimeysa - frontière)	0,79	0,32
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	5,24	2,09
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	5,24	2,09
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	2,79	1,12
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	1,75	0,70
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	10,50	4,19
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	12,22	4,89
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	8,73	3,49

Intitulé de la mesure	Coût total (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
<b>TOTAL</b>	<b>127,56</b>	<b>51,01</b>

*Détail des mesures de priorité Ae non cofinancées entièrement à charge de l'agglomération*

Intitulé de la mesure	Coût total (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
13-3 Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex	0,15	-
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien – Certoux – Genève	0,22	-
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	7,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>7,37</b>	<b>-</b>

*Détail des mesures paysagères entièrement à charge de l'agglomération*

Intitulé de la mesure	Coût total (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD. Part GE 50%	6,00	-
34-MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx	6,10	-
Mesure d'Accompagnement Paysagère du Foron (partie urbaine)	2,60	-
<b>TOTAL</b>	<b>14,70</b>	<b>-</b>

*Route des Nations (mesure hors projet d'agglomération)*

<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Coût total (millions fr. HT 2005)</b>	<b>Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)</b>
Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex	171,00	-

***Précisions des maîtrises d'ouvrage des mesures et impacts sur l'investissement, les subventions cantonales à l'investissement et la contribution fédérale***

Les études réalisées pour chaque mesure après l'entrée en force de la loi H 1 70 ont permis de préciser et, cas échéant, d'adapter les maîtrises d'ouvrage des différentes mesures.

Dans le cas de maîtrise d'ouvrage communale, l'article 5 de la loi H 1 70 a pu être activé pour transformer l'investissement prévu en subvention cantonale à l'investissement aux communes. A l'image du mécanisme fédéral de cofinancement, le droit d'une commune à la subvention cantonale à l'investissement s'éteint 2 ans après la mise en service de l'infrastructure.

*Liste des mesures donnant droit à une éventuelle subvention cantonale à l'investissement aux communes<sup>2</sup>*

<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Subvention cantonale à l'investissement prévue (millions fr. HT 2005)</b>	<b>Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)</b>
30-2 « Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction »	0,88	0,70
30-3 « Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes-doux pont du Mont-Blanc »	6,11	4,89
30-4 « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital » (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) <sup>3</sup>	3,24	3,81

<sup>2</sup> Cf. RD 1333, p. 8. La mesure n° 30-7 et la partie n° 30-4a ont été mise en service respectivement en 2013 et en décembre 2019. La Ville de Genève, maître d'ouvrage de ces 2 mesures, n'a pas fait de demande de subvention cantonale à l'investissement.

Intitulé de la mesure	Subvention cantonale à l'investissement prévue (millions fr. HT 2005)	Contribution fédérale (millions fr. HT 2005)
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets (et passerelle Tivoli)*	1,53	1,12
MAP 36-1 Mesure d'accompagnement paysagère du Foron, tronçons T3 à T8	0,11	mesure paysagère non cofinancée
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD. Part GE 50%*	2,22	mesure paysagère non cofinancée
<b>TOTAL</b>	<b>14,09</b>	<b>10,52</b>

\* Ces mesures sont partiellement réalisées par le canton (études d'avant-projet et/ou réalisation).

Le périmètre de la mesure 30-4 « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital » se situe principalement sur le domaine communal des villes de Carouge et de Genève avec toutefois la partie du lieu-dit « Fonderie » sur domaine privé cantonal. La mesure est évaluée à un coût de 10,47 millions de francs HT 2005 dans la loi H 1 70 et est divisée en 4 parties comme suit :

- 30-4a tronçon « Agasse-Weber » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève : 0,84 million de francs (montant HT 2005);
- 30-4b tronçon « Vernets » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève : 1,26 million de francs (montant HT 2005);
- 30-4c tronçon « passage pont Acacias et Cheval-Blanc » sous maîtrise d'ouvrage des Villes de Genève et de Carouge : 5,13 millions de francs (montant HT 2005);
- 30-4d tronçon « Pont-de-Carouge – Fonderie – Fontenette » sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Carouge et du canton : 3,24 millions de francs (montant HT 2005).

<sup>3</sup> La Ville de Genève, maître d'ouvrage de 3 parties de cette mesure 30-4 n'a pas fait de demande de subvention cantonale à l'investissement pour le moment.

## Subventions fédérales

Les recettes fédérales prévues lors du vote de la loi H 1 70 se décomposent en :

- Subventions fédérales à destination du canton 26,53 millions fr.
- Subventions fédérales à destination des communes 24,48 millions fr.

**TOTAL : 51,01 millions fr.**

Les mesures sous maîtrise d'ouvrage communale sont les suivantes :

<i>Mesure</i>	<i>Subv. fédérale</i>
10-3 c Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Gare des Eaux-Vives	5,24 millions fr.
10-3 f Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Gare de Champel	5,24 millions fr.
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	3,49 millions fr.
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	0,70 million fr.
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	4,19 millions fr. <sup>4</sup>
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	4,89 millions fr.
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	1,12 million fr.

## Etat d'avancement des mesures financées par la loi H 1 70

*Mesures réalisées et mises en services*

2021 :

- 10-3 « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Halte Bachet » : mise en service\* en juin 2021;
- 30-6 « Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets » : mise en service\* en mai 2021;

---

<sup>4</sup> Pour cette mesure 30-4, le canton doit néanmoins recevoir 0,38 million de francs de subvention fédérale pour la réalisation d'une partie de la mesure sur domaine privé cantonal, pour laquelle une convention délègue la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Carouge.

- 36-3-1 « Route des Communaux d'Ambilly » : mise en service en août 2021.

#### 2020 :

- 10-3 « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Halte Champel » : mise en service\* en mai 2020;
- 14-0 « Pont biologique sur l'A40 » : mise en service pour la faune en janvier 2020.

Pour mémoire, les mesures ci-dessous ont été mises en service et présentées dans le précédent rapport (RD 1333) :

#### 2019 :

- 10-4 « Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel » : mise en service\* en décembre 2019;
- 30-4a « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève), tronçon « Agasse-Weber » : mise en service\* en décembre 2019.

#### 2018 et antérieur :

- 30-7 « Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron »;
- 33-4 « Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA – partie CH (Zimeysa – frontière) »;
- 33-6 « Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin »;
- 13-3 « Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex ».

\*La date de mise en service concerne le périmètre imputable de la mesure auprès de la Confédération.

#### *Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale en travaux*

Les mesures ci-dessous présentées dans le précédent rapport (RD 1333) sont toujours en travaux :

- 10-3d « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Chêne-Bourg » : mise en service partielle dès le 15 décembre 2019;
- 10-3e « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Gare Pont-Rouge » : mise en service partielle dès le 15 décembre 2019;
- mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine);
- route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex;

- 34-MAP « Césure paysagère de Bernex à Loëx ».

Les nouvelles mesures en travaux depuis 2020 :

- 34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy;
- 30-5a « Aménagement de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (complément aux itinéraires balisés), partie de mesure jalonnement cyclable et signalisation lumineuse ».

*Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale en études*

- 30-4d « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève), partie de mesure Fonderie », début des travaux prévu en octobre 2022;
- 30-5b « Aménagement de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (complément aux itinéraires balisés) - Aménagement Route de Thonon - tronçon chemin de Charvel – Chemin des Tattes », début des travaux prévu en février 2024;
- 35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien – Certoux – Genève, début des travaux prévu en octobre 2023.

*Mesures abandonnées*

Aucune mesure prévue dans la loi H 1 70 n'a été abandonnée.

### **Dépenses effectuées sur la loi H 1 70 au 15 mars 2022**

Les dépenses comptabilisées pour les mesures de la loi H 1 70 au 15 mars 2022 sont de **249,98 millions de francs TTC** (prix actuel inclus renchérissement) sur un total actualisé de 380,36 millions de francs TTC (actualisation sur la base de l'indice suisse des prix de la construction de la grande région lémanique, génie civil<sup>5</sup> fixé à 139,3 pour octobre 2021).

---

<sup>5</sup> Le calcul du renchérissement se base sur le chapitre 13 des directives de l'Office fédéral des routes (OFROU) et sur l'indice suisse des prix de la construction de la grande région lémanique. L'indice est publié deux fois par année, en juin (indice d'avril) et en décembre (indice d'octobre) de l'année en cours. L'indice utilisé pour le dernier rapport divers (RD 1333) était celui d'avril 2019 à 134.1.

Les dépenses par type de mesures (investissement cantonal pour les mesures sous maîtrise d'ouvrage du canton et subvention cantonale à l'investissement pour les mesures sous maîtrise d'ouvrage communale) sont les suivantes :

Type de mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. HT 2005)	(millions fr. actuel TTC)		
Mesures A (cofinancées)	127,56	151,20	116,38 (*)	87,36
Mesures Ae (non cofinancées)	7,37	8,74	6,99	6,74
Mesures paysagères (non cofinancées)	14,70	17,44	14,33	9,83
Routes des Nations (hors projet d'agglomération)	171,00	202,96	215,50	146,04
<b>TOTAL<sup>6</sup></b>	<b>320,63</b>	<b>380,36</b>	<b>352,02</b>	<b>249,98</b>

(\*) : y compris la potentielle subvention cantonale à l'investissement pour les mesures 30-2, 30-4 et 30-3.

**Actuellement, le coût total des prévisions de dépenses des mesures de la loi-programme du PA1, la loi H 1 70 – y inclus les projets de la nouvelle route des Nations –, ne dépasse pas le crédit de la loi actualisé (TVA et renchérissement inclus).** Parmi les types de mesure reportés dans le tableau ci-dessus, seuls les projets de la route des Nations attestent d'un dépassement consolidé estimé à ce jour à 12,4 millions francs. Ce dépassement concerne uniquement le projet de la jonction autoroutière du Grand Saconnex porté par le canton et réalisé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Il est susceptible de varier d'abord en fonction de l'indice suisse des prix à la construction de la région lémanique, puis en fonction du projet et de la conjoncture économique et politique.

<sup>6</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

## Mesures de priorité A cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) – détail

Mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. HT 2005)	(millions fr., TTC actuel oct. 2021)		
10-3b interfaces CEVA : Gare de Carouge-Bachet	65,46	27,63	23,68	23,18
10-3c interfaces CEVA : Gare des Eaux-vives (études terminées)		0,23	0,17	0,17
10-3d interfaces CEVA : Gare de Chêne-Bourg		24,74	31,42	20,77
10-3e interfaces CEVA : Gare de Lancy-Pont-Rouge		24,86	19,06	16,34
10-3f interfaces CEVA : Gare de Champel (études terminées)		0,22	0,02	0,02
10-4 Liaison Hôpital cantonal - Gare CEVA de Champel	12,22	14,50	17,78	17,77
30-5 Pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève	2,62	3,10	2,32	0,18
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux St-Genis - ZIMEYSA – partie CH	0,79	0,93	0,22	0,22
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin (mesure mise en service et terminée)	5,24	6,22	5,01	5,01
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	5,24	6,22	5,79	2,06
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital *	10,50	12,40	2,35	0,30
30-6 Requalification de l'espace public du PAV*	2,79	3,31	1,89	0,76
Activation des charges de la cellule opérationnelle ( dépenses arrêtés depuis 2016)	0	0	0	0,54
<b>TOTAL<sup>7</sup></b>	<b>104,86</b>	<b>124,36</b>	<b>109,71</b>	<b>87,32</b>

\* Ces mesures sont partiellement réalisées par le canton (études d'avant-projet et/ou réalisation).

<sup>7</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

*Mesures de priorité Ae non cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) – détail*

Mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. 2005)	(millions fr., TTC actuel oct. 2021)		
13-3 Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex (mesure mise en service et terminée)	0,15	0,178	-	-
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	0,22	0,26	0,19	0
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	7,00	8,31	6,79	6,74
<b>TOTAL<sup>8</sup></b>	<b>7,37</b>	<b>8,748</b>	<b>6,99</b>	<b>6,74</b>

*Mesures paysagères non cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) – détail*

Mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. HT 2005)	(millions fr., TTC actuel oct. 2021)		
34-MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx	6,10	7,24	9,17	6,17
Mesure d'Accompagnement Paysagère du Foron (partie urbaine)	2,60	3,08	2,55	1,05
14-0 Pont biologique sur l'A40 (part GE) (mesure mise en service et terminée)	6,00	7,12	2,60	2,60
<b>TOTAL<sup>9</sup></b>	<b>14,59</b>	<b>17,44</b>	<b>14,33</b>	<b>9,83</b>

<sup>8</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

<sup>9</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

*Mesures Route des Nations (mesure hors projet d'agglomération) – détail*

Mesure	Coût prévu dans la loi H 1 70	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 15.03.2022
	(millions fr. HT 2005)	(millions fr., TTC actuel oct. 2021)		
Route des Nations, projet Tunnel	153	181,59	181,74	123,78
Route des Nations / Jonction du Grand-Saconnex (JAG)	18	21,36	33,76	22,26
<b>TOTAL<sup>10</sup></b>	<b>171</b>	<b>202,96</b>	<b>215,50</b>	<b>146,04</b>

*Subventions fédérales perçues au 15 mars 2022*

Les subventions fédérales perçues au titre des mesures cofinancées de la loi H 1 70 sont de 33,59 millions de francs, dont 19,83 millions de francs pour le canton de Genève.

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA1 (millions fr.)	Subventions fédérales perçues jusqu'au 15.03.2022 (millions fr.)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	26,53	19,83
Mesures sous maîtrise d'ouvrage communale (Villes de Genève, Lancy et Carouge)	24,48	13,76
<b>TOTAL<sup>11</sup></b>	<b>51,02</b>	<b>33,59</b>

<sup>10</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

<sup>11</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

Elles portent sur les mesures listées ci-après :

Nom de la mesure	Maître d'ouvrage	Subventions fédérales perçues jusqu'au 15.03.2022 (millions fr.)
10-3b Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure de Carouge-Bachet	Canton	4,42
10-3c Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Eaux-vives	Ville de Genève	2,52
10-3d Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Chêne-Bourg	Canton	3,35
10-3e Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Lancy-Pont-Rouge	Canton	4,19
10-3f Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Champel	Ville de Genève	5,95 <sup>12</sup>
10-4 Liaison souterrain modes doux entre l'hôpital cantonal et la Gare CEVA de Champel	Canton	5,59
30-4a Voie verte d'agglomération Annemasse – St-Genis-Pouilly : tronçon gare des Eaux-Vives – Hôpital cantonal (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) Tronçon « Weber-Agasse »	Ville de Genève	0,38
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	Ville de Lancy	0,88
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	Ville de Genève	4,03
33-4a Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZYMEYSA	Canton	0,09
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	Canton	1,70
34-4 Requalification de l'espace-rue route de Chancy	Canton	0,49
<b>TOTAL<sup>13</sup></b>		<b>33,59</b>

<sup>12</sup> Après approbation du dossier de décompte final, la Confédération a versé le solde restant de la part de contributions fédérales restante en février 2022, soit un total de 5,95 millions francs.

<sup>13</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

A titre d'information, les mesures cofinancées du PA1, financées par la loi H 1 70 et par d'autres lois d'investissement ont permis de percevoir à ce jour un total de **151,78 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisé au 15 mars 2022<sup>14</sup>) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève. Pour rappel, le montant des contributions fédérales perçu était de **116,053 millions de francs** au 31 décembre 2019 et de **141,71 millions de francs** au 31 décembre 2020.

Les contributions fédérales reçues au 15 mars 2022 pour des mesures financées sur le territoire du canton de Genève par d'autres lois cantonales sont :

- Mesures financées par la loi H 1 50 :
  - 34-2 « TCOB – Tronçon Cornavin – Georges Favon » : **38,28 millions de francs**
  - 34-5 « Extension du tramway : extension TCOB jusqu'en amont du village de Bernex » : **15.00 millions de francs**
- Mesures financées par la loi 11 691 :
  - 52-1 « Requalification de la route Suisse (première étape), partie genevoise » : **2,958 millions de francs**
- Mesure réalisée en collaboration avec les CFF :
  - 12-9a « Partie genevoise – Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève : création de deux points de croisements » : **22,10 millions de francs**

Les contributions fédérales reçues au 15 mars 2022 pour des mesures sur le territoire français sont :

- 10-3 « Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Gare de Annemasse » : **4,39 millions de francs**
- 10-6 « Voie verte modes doux sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA (tronçon français) » : **0,22 million de francs**

---

<sup>14</sup> Les décomptes finaux des mesures n°10-3f « Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Champel » et n°36-1-5 « Requalification de l'espace rue Annemasse – route de Genève » ont été approuvés par la Confédération en janvier 2022. Suite à cette validation, les soldes restants des parts de contributions fédérales ont été versés au cours du premier trimestre 2022.

- 35-6 « Aménagements TC entre Genève et St-Julien-en-Genevois (partie France) » : **0,086 million de francs**
- 36-1-4 « TCSP à Annemasse perpendiculaire au tram : rabattement sur CEVA et tram » : **4,026 millions de francs**
- 36-1-5 « Requalification de l'espace rue Annemasse – route de Genève » : **2,431 millions de francs**
- 36-1-6 « Extension du tram entre Annemasse (centre) et Moëllsulaz (par route de Genève) » : **22,844 millions de francs**

A l'échelle du territoire genevois, le montant de contributions fédérales perçu jusqu'au 15 mars 2022 est de **111,925 millions de francs**. Dans le cadre du dernier RD, elle était de **81,33 millions de francs** au 31 décembre 2019.

### **Règles de gestion des lois-programmes du projet d'agglomération**

Contrairement à une loi ouvrant un crédit d'investissement classique qui porte sur la réalisation d'un objet unique à brève échéance (par exemple la construction d'une école), les lois-programmes du projet d'agglomération financent la réalisation d'une multitude d'objets (appelé « mesures ») sur une période d'environ 8 à 12 ans, avec pour objectif la réalisation des « mesures » des projets d'agglomération.

Ces mesures sont généralement réparties en deux enveloppes, l'une contenant les investissements propres à l'Etat, l'autre contenant les subventions d'investissement octroyées aux communes pour des réalisations sur leurs domaines.

En raison des délais, ces mesures peuvent évoluer ou être modifiées en fonction de leur maturité, des priorités du territoire et des choix politiques. Trois problématiques ayant un impact financier sont régulièrement rencontrées :

- le dépassement du crédit d'une mesure, nécessitant une réallocation budgétaire entre différentes mesures;
- l'abandon d'une mesure ou la modification de sa finalité;
- la modification d'une mesure liée à un changement de propriété foncière.

Cette situation rend la gestion des crédits ainsi que celle des dépassements de crédits relativement complexe au regard du principe de la spécialité budgétaire.

Aussi, des règles de gestion spécifiques ont été présentées à la Commission des travaux du Grand Conseil et validées à l'automne 2020 dans le cadre du rapport divers 2018-2019 de la présente loi (RD 1333). A la suite de cette validation, ces règles ont été intégrées dans le *règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI; rs/GE D 1 05.06)*, aux articles 29A à 29H, dans la section 4 du chapitre III – Règles d'exécution applicables aux projets d'agglomération.

Ces règles sont les suivantes :

1. Approbation par la commission des travaux du Grand Conseil de la réallocation totale ou partielle de crédits dans le cas de :
  - 1a) réallocation de crédit dans le cas de mesures abandonnées ou dont la finalité a changé, qu'elles fassent partie de la même enveloppe ou d'enveloppes différentes, vers d'autres mesures;
  - 1b) réallocation totale ou partielle de crédits entre plusieurs mesures qui font partie d'enveloppes différentes.
2. Approbation par le Conseil d'Etat, avec information de la commission des travaux dans le cas de :
  - 2a) modifications d'une mesure liées à un changement de régime de propriété foncière non prévu lors de la conception de la mesure qui a pour effet de modifier l'appartenance à l'une ou l'autre enveloppe;
  - 2b) réallocation partielle de crédit entre plusieurs mesures d'une même enveloppe.

### **Application concrète des règles de gestion à la loi-programme H 1 70 : état de situation au 15 mars 2022**

***1a) Réallocation de crédit suite dans le cas de mesures abandonnées ou dont la finalité a changé, qu'elles fassent partie de la même enveloppe ou d'enveloppes différentes, vers d'autres mesures***

A ce jour aucune mesure prévue dans la loi H 1 70 n'a été abandonnée ni ne présente de modification de finalité.

***1b) Réallocation totale ou partielle de crédits entre plusieurs mesures qui font partie d'enveloppes différentes***

Le montant de subventions cantonales d'investissement planifié pour les mesures A à la charge des communes genevoises pour compenser les mesures en dépassement est de 12,8 millions de francs. Ce point a été détaillé dans le RD 1254 en octobre 2018.

Il n'y a pas eu d'autre demande de réallocation de crédit qui font partie d'enveloppes différentes en 2020 et en 2021.

***2a) Modifications d'une mesure liées à un changement de régime de propriété foncière non prévu lors de la conception de la mesure qui a pour effet de modifier l'appartenance à l'une ou l'autre enveloppe***

MAP 36-1 Mesure d'accompagnement paysagère du Foron : les tronçons T3 à T8 ont été réalisés par la commune de Thônex en 2021 car cette partie de la mesure paysagère 36-1 se trouve sur le domaine public de la commune. Suite au dépôt d'un dossier de demande de cofinancement de la part de la commune, un montant de 104 700 francs TTC (base oct. 2020) a été accordé à celle-ci en tant que subvention cantonale à l'investissement pour la réalisation de ces tronçons.

A part cette demande, il n'y a pas eu d'autre demande de modification d'enveloppe liée à un changement de régime de propriété foncière en 2020 ni en 2021.

***2b) Réallocation partielle de crédit entre plusieurs mesures d'une même enveloppe***

Le montant total d'investissement actuel non utilisé pour des mesures mises en service est de 15,79 millions de francs. Il correspond aux montants prévus pour les 3 mesures ci-dessous et peut donc donner lieu à une réallocation :

Mesures réalisées	Crédit non dépensé (millions fr. HT 2005)	Crédit non dépensé (millions fr. actuel TTC)
30-7(ARE 6621.041) – Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	8,73	10,36
30-4a « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital » (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève), tronçon « Agasse-Weber »	0,83	0,92

14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD. Part GE 50%	3,4	4,51
<b>TOTAL<sup>15</sup> :</b>	<b>12,97</b>	<b>15,79</b>

Les trois mesures suivantes étant en dépassement (cf. rapport 2018-2019 RD 1333 pour les mesures n° 10-4 et 34 MAP), il est proposé la réallocation suivante pour leur crédit.

Mesures en dépassement	Crédit total actualisé (millions fr. actuel TTC)	Coût total prévisible (millions fr. actuel TTC) ( <i>dépassement</i> )	Réallocation (millions fr. actuel TTC)
10-4 Liaison Hôpital cantonal – Gare CEVA de Champel	14,50	17,78 (-3,28)	+3,28
34-MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx	7,24	9,17 (-1,93)	+1,93
Routes des Nations, Jonction du Grand-Saconnex (hors projet d'agglomération)	21,36	33,76 (-12,4)	+12,4
		<b>TOTAL<sup>16</sup>:</b>	<b>+17,73</b>

- 10-4 « Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel » dont le dépassement est évalué à ce jour à 3,28 millions de francs (une diminution de 2,52 millions de francs par rapport au RD 1254, p. 16). La mesure se terminera d'ici la fin de l'année 2022;
- MAP 34 « Césure paysagère de Bernex à Loëx » dont le dépassement est estimé à ce jour à 1,93 million de francs (une diminution de 0,52 million de francs par rapport au RD 1254, p. 22) en raison d'une hausse importante des prix des matières premières, du bois et de la disponibilité du bois suisse. La mesure sera mise en service à l'automne 2022;
- route des Nations « Jonction autoroutière du Grand-Saconnex » dont le dépassement est estimé à ce jour à 12,4 millions de francs par rapport au crédit voté (montant actualisé TTC).

<sup>15</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

<sup>16</sup> Les montants en millions de francs ont été arrondis à 2 chiffres après la virgule, entraînant dans certains cas un petit écart.

## **Point détaillé sur l'avancement des mesures financées par la loi H 1 70 au 15 mars 2022**

### ***Mesure 10-3 – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA (mesure A)***

Pour la partie genevoise, cette mesure se divise en 5 parties de mesure dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par le canton et la Ville de Genève. La réalisation de la partie de mesure 10-3a « Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare d'Annemasse » est assumée par la Communauté de communes Annemasse – Les Voirons (Annemasse Agglo).

### ***Mesure 10-3b – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Carouge-Bachet (mesure A)***

A la sortie CEVA côté Praille, l'interface de Lancy-Bachet prévoit une placette qui articulera les arrêts de bus situés sur la route des Jeunes, avec les accès à la passerelle du stade et à la promenade Nicolas Bouvier (mesure 30 – 6 ci-dessous), ainsi qu'avec le passage inférieur existant sous la route de St-Julien. Au sud de celle-ci, des rampes assureront le passage des piétons et vélos sur trois niveaux : tram-bus, route et passage inférieur. Une place « basse » recevra les flux rapides entre divers usagers des transports publics. Une place « haute », en balcon, offrira une respiration au nouveau quartier prévu à proximité et dirigera les usagers des quartiers sud.

Etat d'avancement : l'ensemble des espaces public réalisés sur l'interface de Lancy-Bachet dans le cadre de cette partie de mesure a été mis en service en août 2021. Le dossier de décompte final auprès de la Confédération est en cours de finalisation. Le versement du solde de la contribution fédérale est attendu pour le deuxième semestre 2022. Une dernière intervention en 2023 conventionnée avec les constructeurs urbains permettra de conforter le projet d'espace public et de clore cette partie de mesure.

### ***Mesure 10-3c – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare des Eaux-vives (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette gare est assumée par la ville de Genève pour la réalisation avec une contribution du canton de Genève pour les études.

La gare des Eaux-vives se situe sur la ligne ferroviaire du CEVA entre la halte de Champel et celle de Chêne-Bourg. Elle constituera par son importance, la deuxième gare du canton de Genève, après Cornavin.

Le projet d'aménagements de l'interface des Eaux-Vives accueille 6 lots constructibles dans une logique longitudinale s'alignant sur les voies de la future gare et dégagant différents espaces publics : une esplanade sur la dalle de la gare, une place basse permettant l'accès à la gare depuis le quartier des Eaux-Vives, la place de la Gare dans le prolongement de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et des parvis devant les 3 accès à la gare (Chêne, central et Frank-Thomas).

Etat d'avancement : après une mise en service partielle en décembre 2019 en même temps que la mise en service du Léman Express, la deuxième phase des travaux concernant les aménagements du parvis et du barreau Frank-Thomas et de la desserte Chamonix-Viollier a débuté depuis janvier 2020. Ces travaux sont dépendants de la construction des immeubles adjacents et des fonctionnalités de la gare. La mise en service de cette deuxième partie est prévue pour 2026.

### ***Mesure 10-3d – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de de Chêne-Bourg (mesure A)***

Le site de l'ancienne gare de Chêne-Bourg (3,5 ha) va être entièrement remodelé pour offrir un nouveau quartier piétonnier et central autour de la halte du Léman Express. Une place de la gare remodelée donnera un accès facilité aux transports publics. Elle sera complétée par un réseau d'espaces publics (rue, jardin et placette) qui relieront les commerces et les logements actuellement en construction (235 logements), ainsi qu'une vélostation (260 places pour les vélos) et une galerie commerciale en sous-sol. Cette dernière donnera un accès direct au quai du Léman Express. La section de la voie verte d'agglomération (VVA) encore non réalisée à hauteur de la halte de Chêne-Bourg, sera également construite dans le cadre de la mesure.

Etat d'avancement : l'esplanade au-dessus de la halte va être ouverte au public, ce qui augmentera considérablement l'espace public disponible. Dès l'automne 2022, les travaux reprendront à l'ouest du site pour réaliser la place de la gare en définitif et terminer le réaménagement de l'avenue Baud pour fin 2023. Cette partie de mesure présente actuellement un dépassement estimé à environ 6,6 millions francs, qui est compensé par les 2 autres parties de la mesure 10-3 : l'interface de Lancy-Bachet et l'interface de Lancy-Pont-Rouge. les raisons de ce dépassement sont doubles : d'une part, la complexité de la coactivité entre les chantiers qui interviennent sur le périmètre et l'important retard des promoteurs immobiliers, qui décale le planning de l'interface d'environ 3 ans, ce qui coûte très cher; d'autre part, le projet, qui date de 2011, a nécessité une amélioration qualitative relative (réseaux

souterrains, lutte contre les îlots de chaleur par des plantations supplémentaires et changement du revêtement).

### ***Mesure 10-3e – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Pont-Rouge (mesure A)***

L'aménagement de l'interface de Lancy-Pont-Rouge consiste en la création de la place de Pont-Rouge qui marque la transition entre le quartier d'habitation et le quartier d'activité, et le réaménagement de la route du Grand-Lancy et d'une partie de la route des Jeunes. La place de Pont-Rouge propose un mail arboré où les voyageurs pourront attendre leur bus, leur train ou leur taxi, assis à l'ombre des arbres ou sur le bord de la fontaine. De là, on accède à la vélostation de 1 200 places. Le réaménagement de la route du Grand Lancy et d'une partie de la route des Jeunes consiste à créer un alignement d'arbres dans un quartier très minéral, à créer des places vélos et à modifier l'éclairage public.

Etat d'avancement : la place de Pont-Rouge a été inaugurée le 2 décembre 2021 après 2 ans de travaux. Le projet se poursuit avec le dépôt d'une demande définitive complémentaire sur le secteur 3, route des Jeunes. En effet, l'autorisation de construire de 2016 ne tenait pas compte des développements immobiliers du quartier d'affaires, et nécessite d'être mise à jour. La requête a été déposée en avril 2021 et les travaux pourront débuter à la fin de l'année 2022 pour une réception en 2023.

### ***Mesure 10-3f – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Champel (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette gare est assumée par la Ville de Genève pour la réalisation, avec une contribution du canton de Genève pour les études.

La gare de Champel se situe entre la gare des Eaux-vives et celle de Carouge-Bachet. Le périmètre d'intervention du projet d'aménagement comprend le secteur du plateau de Champel et le nouvel accès à l'hôpital cantonal donnant sur l'avenue Lombard. L'aménagement du secteur du plateau de Champel propose la création d'un espace public arboré aux abords direct de la halte avec 2 500 m<sup>2</sup> d'îlots végétalisés et 135 chênes plantés ainsi qu'une zone de rencontre à proximité de la halte avec un espace piétonnier. Sur le secteur du pôle hospitalier, des aménagements seront réalisés afin de sécuriser les déplacements piétons et d'améliorer les déplacements cyclables.

Etat d'avancement : cette partie de mesure a été mise en service dans sa totalité en mai 2020. Le dossier de décompte final a été remis à la Confédération en octobre 2021. Après validation par la Confédération du dossier, le solde restant de la part de contribution fédérale due a été versé en février 2022.

***Mesure 10-4 – Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel (mesure A)***

Cette mesure, sous maîtrise d'ouvrage cantonale, a consisté à réaliser un tunnel piéton de 220 m entre les HUG et la halte CEVA de Champel. Cette liaison piétonne a été équipée de tapis roulants dans sa partie la plus pentue.

Etat d'avancement : la mise en service du tunnel piéton a eu lieu le 15 décembre 2019 en même temps que la mise en service du Léman Express. Le dossier de décompte final a été remis à la Confédération en octobre 2021. Après validation par la Confédération du dossier, le solde restant de la part de contribution fédérale due a été versé en décembre 2021. Des plantations de compensation doivent encore avoir lieu encore en 2022.

***Mesure 14-0 – Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la RD, partie Genevoises (mesures d'aménagement paysager)***

Le projet consiste en la réalisation d'un écopont permettant le franchissement par la faune de l'autoroute A40, sur le territoire communal de Viry. La maîtrise d'ouvrage est assurée par ATMB.

Cette mesure vise à restaurer la continuité biologique entre le Salève et la plaine agricole genevoise, en assurant le franchissement de l'A40, de la route départementale et de la voie SNCF.

Afin de garantir l'attractivité de l'écopont pour la faune, le projet comprend des aménagements écologiques sur l'ouvrage, des mesures d'accompagnement écologiques sur un périmètre élargi autour de l'ouvrage, et des aménagements au droit de la RD1206 et de la voie ferrée.

Etat d'avancement : les travaux d'ouvrage d'art ont débuté en janvier 2019 et se sont terminés en septembre de la même année. L'inauguration de l'écopont a eu lieu le 30 septembre 2019 et la mise en service pour la faune exclusivement en janvier 2020.

Des mesures d'accompagnement, notamment sur les zones naturelles connectées à l'écopont et sur le corridor à faune d'importance suprarégionale « Rhône Salève » seront désormais poursuivies dans le cadre du contrat de territoire ENS Salève-Genevois (travaux non financés par la loi H 1 70).

### ***Mesure 30-2 – Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée par la Ville de Genève. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la loi H 1 70.

La mesure vise au réaménagement de la rue des Rois afin de faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite entre les lignes du tram et du trolleybus, et de créer un espace attractif pour les visiteurs et les habitants.

Etat d'avancement : la convention de cofinancement avec la Confédération d'un montant 700 000 francs a été signée le 23 février 2022. Des travaux de revêtement de surface ont déjà commencé en mars de cette année. La mise en service de la mesure est prévue en janvier 2024. A ce jour, la Ville de Genève n'a pas fait de demande de subvention cantonale.

### ***Mesure 30-3 – Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée par la Ville de Genève. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la loi H 1 70. La mesure vise à la création d'une passerelle dédiée aux modes doux, traversant le Rhône à hauteur de pont du Mont-Blanc.

Etat d'avancement : la Ville de Genève travaille actuellement sur les études d'avant-projet et de projet de cette mesure; elle prévoit de déposer la demande d'autorisation de construire fin de l'année 2022, l'objectif étant de débiter les travaux fin 2024.

### ***Mesure 30-4 – Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) (mesure A)***

Le projet de voie verte d'agglomération du Grand Genève vise à réaliser un nouvel itinéraire de déplacement pour les mobilités douces traversant l'agglomération entre Saint-Genis-Pouilly et Annemasse, en passant par 9 communes du canton de Genève et 5 communes françaises.

Cette mesure vise à aménager la section située entre le square Agasse-Weber et les Vernets. Elle se subdivise en 4 parties de mesure dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par les Villes de Genève et de Carouge. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la loi H 1 70. Les communes n'en ont toutefois pas fait la demande à ce stade.

### ***Mesure 30-4a – tronçon Agasse – Weber***

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 3 millions de francs.

Etat d'avancement : cette partie de mesure a été mise en service dans sa totalité en décembre 2019. Le dossier de décompte final a été remis à la Confédération en automne 2021. Après validation par la Confédération du dossier, le solde restant de la part de contribution fédérale due a été versée en janvier 2022. Cette partie de mesure est terminée.

### ***Mesure 30-4b – tronçon « Vernets »***

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 1,2 million de francs.

Etat d'avancement : les études d'avant-projet et de projet sont actuellement en cours, avec pour objectif de débiter les travaux durant le deuxième semestre 2023. A ce jour, la Ville de Genève n'a pas fait de demande de subvention cantonale.

### ***Mesure 30-4c – tronçon « passage pont Acacias et Cheval-Blanc »***

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève, la partie sur la Ville de Carouge étant délégué à la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 7,5 millions de francs.

Etat d'avancement : la convention de cofinancement avec la Confédération d'un montant 2 053 100 francs a été signée le 23 février 2022. Les appels d'offres sont en cours et le début des travaux est fixé à novembre 2022. A ce jour, la Ville de Genève n'a pas fait de demande de subvention cantonale.

### ***Mesure 30-4d – tronçon « Pont-de-Carouge – Fonderie – Fontenette »***

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Carouge. Une part des travaux se trouve sur le domaine privé cantonal, pour 2,3 millions de francs, et est délégué par le canton à la Ville de Carouge. Le coût total de cette partie de mesure étant estimé à 6,7 millions de francs.

Etat d'avancement : l'autorisation de construire a été délivrée en octobre 2021 et la convention de cofinancement avec la Confédération d'un montant 1 298 900 francs a été signée en novembre 2021. L'appel d'offres aux entreprises a été publié en mars 2022 pour un début des travaux prévu au deuxième semestre de cette année 2022. A ce jour, la Ville de Carouge n'a pas fait de demande de subvention cantonale.

### ***Mesure 30-5 – Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (compléments aux itinéraires balisés) (mesure A)***

Cette mesure vise à réaliser des aménagements cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève. Elle est scindée en deux parties de mesure : d'une part la mesure 30-5a – jalonnement cyclable et signalisation et d'autre part la mesure 30-5b – chemin Charvel Tattes. Cette mesure est pilotée par le canton de Genève (département des infrastructures).

#### ***Mesure 30-5a – partie jalonnement cyclable et signalisation lumineuse***

Cette première partie de la mesure 30-5 vise à équiper 7 pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal de balisage vélo permettant de guider les cyclistes.

Etat d'avancement : la convention de cofinancement avec la Confédération d'un montant 139 300 francs a été signée en septembre 2021. Les travaux sont actuellement en cours et la mise en service est prévue fin 2023.

#### ***Mesure 30-5b – partie Aménagement Route de Thonon – tronçon chemin de Charvel – Chemin des Tattes***

La deuxième partie de cette mesure consiste à réaliser des aménagements en faveur des modes doux sur l'axe Genève – Corsier, pour un montant estimé à 2 millions de francs HT (acquisitions foncières incluses).

Etat d'avancement : le lancement des études d'avant-projet de cette partie a débuté en septembre 2019. Le projet a été adapté pour limiter son impact sur les arbres. Parallèlement, les propriétaires concernés par des emprises foncières ont été contactés afin de les informer du projet en étude et obtenir leur accord pour la dépose du dossier en autorisation de construire. Cette dernière est planifiée au second semestre 2022. Le début des travaux est planifié en février 2024.

#### ***Mesure 30-6 – Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée pour les études par le canton et pour la réalisation par la Ville de Lancy.

Elle vise à réaliser une liaison de mobilité douce entre le bois de la Bâtie et la gare de Lancy-Pont-Rouge. Cette « promenade des crêtes » doit permettre de relier les parcs existants (parc de Surville, parc Chuit et bois de la Bâtie) aux espaces publics à venir du projet PAV. Elle est complétée par la « passerelle Tivoli » enjambant la route de Chancy et assurant la continuité de la « promenade des crêtes ».

Etat d'avancement : la « promenade des crêtes » a été mise en service dans sa totalité en mai 2021. La Ville de Lancy est en train de finaliser la comptabilité des factures de cette mesure cofinancée et prévoit de terminer le dossier de décompte final à remettre à la Confédération fin 2022. Les travaux de la passerelle Tivoli ont pris du retard : la mise en service devrait avoir lieu en 2023.

### ***Mesure 34 – MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx (mesure d'aménagement paysager)***

Cette mesure d'aménagement paysager consiste à créer un parc public d'échelle d'agglomération à vocation agricole.

Le montant initial inscrit dans la loi H 1 70 pour cette mesure est de 7 millions de francs (coût actualisé TTC). Le coût final est aujourd'hui estimé à 9,5 millions de francs en raison d'acquisitions foncières non prévues initialement, d'un montant de 3,3 millions de francs.

Etat d'avancement : les travaux préparatoires de fouilles archéologiques qui ont débuté en juillet 2019 ont dû être prolongés jusqu'en janvier 2020 car des vestiges datant de l'époque romaine ont été découverts. A la demande des Services industriels de Genève (SIG) en avril 2019, la pose d'une conduite de chauffage à distance (CAD) s'est intercalée entre juillet et décembre 2020. La finalisation de la pose de la conduite a été faite entre juin 2021 et février 2022, en parallèle des travaux de la mesure. La mise en service du parc est décalée à l'automne 2022.

### ***Mesure 34-4 – Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy (mesure A)***

Cette mesure vise à requalifier l'espace public le long de la route de Chancy au niveau de la croisée de Confignon, en accompagnement de la mesure paysagère 34 MAP « Césure paysagère de Bernex à Loëx ».

Etat d'avancement : les travaux préparatoires de sondages archéologiques sur le périmètre de la mesure 34-4 ont démarré à l'automne 2019, après ceux de la mesure MAP 34. La convention de cofinancement avec la Confédération pour un montant 1 904 600 francs a été signée en février 2020, permettant ainsi le démarrage des travaux de la mesure. Ils ont ensuite été interrompus entre avril 2021 et février 2022 pour permettre aux SIG de poser une conduite de chauffage à distance (CAD) rive gauche au sein du périmètre de la mesure pour prolonger le CAD au sud de la route de Chancy. Les travaux se poursuivent pour une mise en service partielle en 2022. La mise en service complète de la mesure aura lieu fin 2024. Les dernières surfaces seront remises en état une fois terminé le chantier de la ferme urbaine, inclus dans le périmètre de la mesure.

### ***Mesure 35-6 – Liaison rurale modes doux St-Julien – Certoux – Genève (mesure Ae)***

Cette mesure vise à aménager le balisage des modes doux sur le périmètre St-Julien – Certoux. La création d'un jalonnement rural des modes doux reliant St-Julien – Certoux – Genève s'inscrit dans un cadre général plus important pour le déploiement d'un réseau cantonal de balisage pour les vélos souhaité dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.

Etat d'avancement : cette mesure est actuellement en cours d'étude. Le démarrage des travaux est prévu au dernier trimestre 2023, avec une mise en service en automne début 2024.

### ***Mesure 36-3-1 – Route des Communaux d'Ambilly (mesure Ae)***

Le maillon routier des Communaux d'Ambilly d'une longueur d'environ 1 kilomètre, est une nouvelle route qui se raccordera à son extrémité nord au carrefour de l'avenue de Bel-Air et de l'avenue A.-M. Mirany et à son extrémité sud au carrefour de la route de Jussy, du chemin du Foron et du chemin de la Mousse. Il viendra se raccorder au « mail central » qui a pour but de desservir le futur quartier des communaux d'Ambilly.

Etat d'avancement : les travaux de cette mesure sont terminés et la nouvelle route (chaussée des Cornouillers) a été mise en service en 2021. Il reste encore des plantations à finaliser.

### ***Mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine)***

Cette mesure, sise sur la commune de Thônex, vise à aménager une promenade le long du Foron, entre le site de Belle-Idée et l'embouchure du Foron, tout en valorisant la dimension paysagère et biologique. Cette mesure, baptisée la promenade des Lucarnes, se divise en 14 tronçons accompagnés ponctuellement de projets visant à améliorer la biodiversité, dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par le canton pour les parties sises sur foncier Etat de Genève et par la commune de Thônex, pour les parties sises sur foncier communal ou sur parcelles privées.

Etat d'avancement : pour mémoire, le tronçon T1, situé à Belle-Idée a été réalisé en 2015. Les tronçons T2 à T8, situés entre Belle-Idée et Moillesulaz, sont en cours de réalisation par le canton (tronçon T2) et par la commune de Thônex (tronçons T3 à T8). Cette étape a fait l'objet d'une convention de cofinancement signée le 8 octobre 2021 entre la commune de Thônex et le canton concernant une part de subvention cantonale à l'investissement d'un montant de 104 700 francs issue de la loi H 1 70. Les tronçons T9 à T14, situés entre Moillesulaz et l'embouchure du Foron, sont en cours d'étude par le canton. Leur réalisation dépend de l'accord de nombreux propriétaires fonciers et est prévue en 2023.

### ***Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex (mesure hors du Projet d'agglomération)***

Cette mesure vise à améliorer la desserte des organisations internationales, et induire une baisse de trafic sur les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, à réaménager les accès de l'OMS et le développement urbain de parcelles connexes.

L'ouvrage principal est le tunnel lui-même et les tranchées couvertes de part et d'autre. La restructuration des carrefours d'accès, la mise en place de nombreuses mesures d'accompagnement et la connexion de l'ouvrage à la future jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG) complètent le projet.

A terme, la route des Nations est liée légalement par la loi H 1 50 au prolongement du tram depuis la place des Nations en direction de Ferney-Voltaire via la route de Ferney (financé par la Confédération dans le cadre du PA3).

Le réaménagement de la JAG est un objet indispensable pour que la route des Nations remplisse son rôle de desserte efficace des organisations internationales; ce projet porté par le canton et réalisé par l'OFROU va permettre cet accès direct. Le réaménagement va permettre également la reconstruction de plusieurs ouvrages d'art en vue de la mise en place de la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre l'aéroport et le Vengeron. En effet, les ouvrages existants au-dessus de l'autoroute empiètent sur le futur élargissement prévu pour la 3<sup>e</sup> voie. Un nouvel ouvrage sera également réalisé dans le cadre de la JAG, le passage supérieur de Bois-Brûlé.

Des mesures d'accompagnement (voie spécifique bus route de Colovrex), l'aménagement des carrefours à feux route de la Foretaille / Colovrex et le réaménagement de l'avenue de la Paix, complètent le dispositif.

Le projet de l'OFROU comprend également la construction à la hauteur de l'échangeur du Vengeron d'un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) de l'autoroute.

Deux autres projets se réaliseront en partie dans le cadre des travaux de la JAG : le projet GeniLac, projet de réseau hydrothermique des SIG, et l'enfouissement de la ligne haute tension de Swissgrid. Ces deux projets profitent des travaux de la JAG pour réaliser les tronçons qui traversent le chantier. Ils ne sont pas financés dans le cadre de la loi H 1 70.

Le chantier de la route des Nations s'est ouvert en septembre 2017 et comptabilise 54 mois de travaux au mois de mars 2022. Le chantier de la JAG, mené en parallèle par l'OFROU, a débuté en mars 2019. Les interfaces entre ces deux infrastructures sont en cours de construction.

#### Etat d'avancement :

*Tunnel* : le 15 octobre 2021, les deux fronts de creuse d'Appia et de Colovrex se sont rejoints; la creuse du tunnel est maintenant terminée. Les travaux dans le tunnel se poursuivent actuellement par la pose de l'étanchéité périphérique, le bétonnage de l'anneau intérieur du tunnel, banquettes, remblayages et la pose des réseaux.

*Tranchées couvertes* : la tranchée couverte Appia est réalisée à 100% ainsi que la tranchée couverte sur la parcelle Pré-du-Stand. Les années 2022 et 2023 seront en particulier utilisées pour la mise en place de l'équipement d'exploitation et de sécurité (EES) dans les tranchées et le tunnel dès la fin des travaux de génie civil. Les travaux de génie civil seront terminés d'ici fin 2022.

*Mesures d'accompagnements* : les travaux sur l'avenue de la Paix qui ont débuté en mars 2019 sont terminés; les travaux d'aménagements routiers se concentrent actuellement dans la partie sud sur l'aménagement du carrefour Colovrex / Morillon et dans sa partie nord par l'aménagement du carrefour Foretaille / Colovrex, ils font partie des mesures d'accompagnement. Tous les travaux de génie civil seront terminés durant l'automne 2022.

Les travaux de la route des Nations devraient se terminer pour la fin du premier semestre 2023. Le but est de faire une mise en service cordonnée avec la JAG.

En janvier 2022, le Conseil d'Etat a envoyé à la commission des travaux du Grand Conseil le rapport semestriel résumant l'avancement du projet (semestriel n° 9 de janvier 2022). Le prochain rapport sera envoyé dans le courant du deuxième semestre 2022.

*Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)* : le chantier de la JAG est en cours de réalisation depuis mars 2019 sur différents fronts tout en maintenant le trafic autoroutier en service. Tous les mouvements de la jonction actuelle sont maintenus durant toute la durée du chantier.

Globalement le planning est tenu et la fin des travaux de la JAG est pour fin 2022. La fin des travaux des projets de GeniLac et Swissgrid est prévue à l'automne 2022.

L'axe des Nations-Ferney (travaux de génie civil du carrefour nord, le passage supérieur du Grand-Saconnex, le carrefour sud, trémie Nations) est terminé, et le passage supérieur du Grand-Saconnex en pont haubané a déjà été mis en service en octobre 2021. Les autres ouvrages, passages supérieurs de Bois-Brûlé et de Colovrex sont en cours de finition.

A ce jour, le coût relatif à la participation du canton dans la JAG est respecté selon le montant prévu dans la convention entre le canton et l'OFROU. Ce coût dépasse toutefois de 12,4 millions de francs le crédit prévu dans la loi H 1 70 (montant actualisé TTC) lors de son élaboration en 2011.

Le giratoire P47, demandé par le canton en lien avec le futur pôle multimodal est mis à l'enquête par l'OFROU. Sa réalisation se fera en 2023.

La fin de la réalisation de la 3<sup>e</sup> voie entre l'aéroport et le Vengeron se fera en 2023.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA